

CIVIL NET RH : MODIFIER LA COTISATION AT

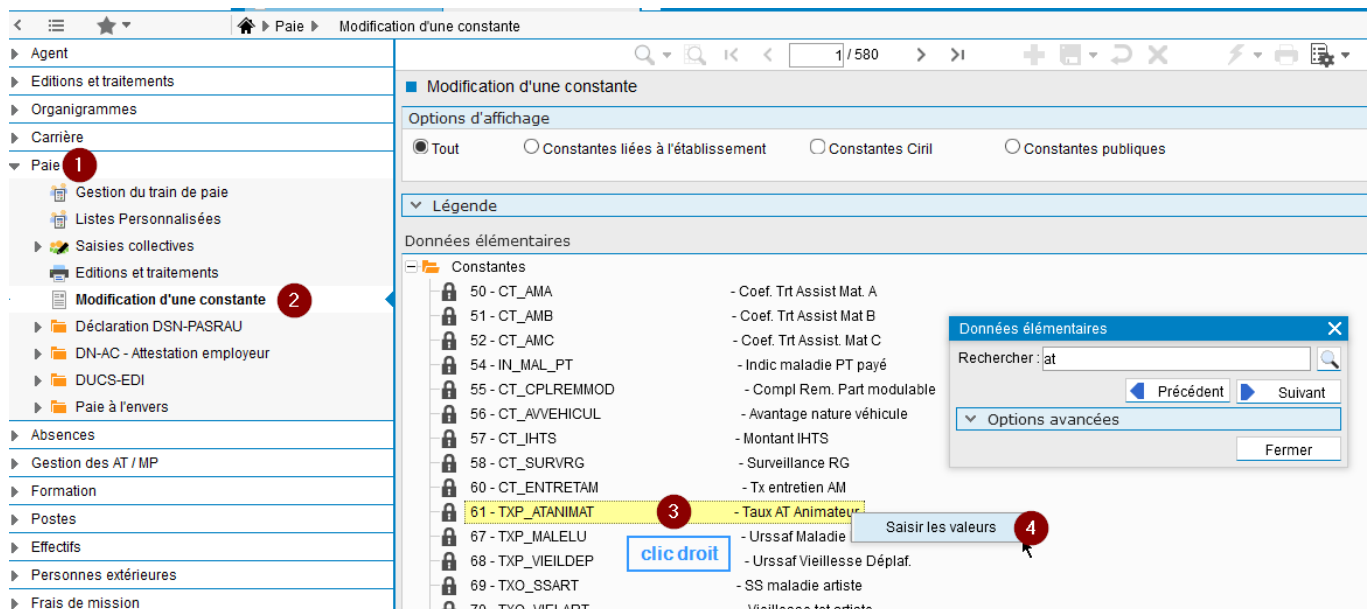
Le taux de cotisation « accident du travail » peut évoluer au 1^{er} janvier. Les taux par établissement sont à récupérer sur net-entreprises.

Voici le paramétrage à mettre en place dans votre application CIVIL NET RH :

1. Créer une nouvelle valeur pour les constantes :

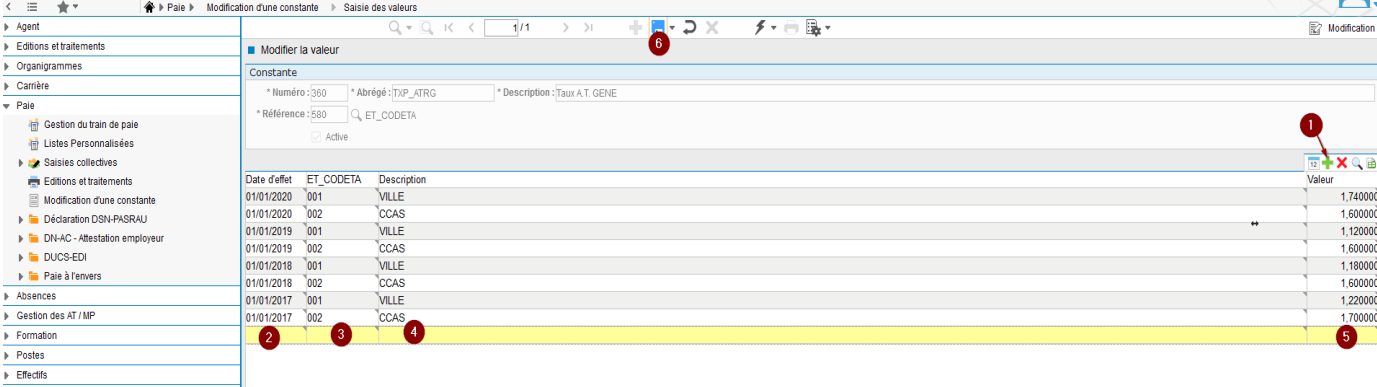
- TXP ATANIMAT,
- TXP ATART,
- TXP ATRG,
- TXP ATRG20,
- TXP ATRECENS,
- TXP ATCIVIQ,
- TXP ATAREFOR,
- TXP ATCDDIN,
- TXP ATPEREXT.

METIER : Paie → Modification d'une constante



The screenshot shows the 'Modification d'une constante' window. The left sidebar has 'Paie' selected (1) and 'Modification d'une constante' (2). The main area shows a list of constants. The row '61 - TXP_ATANIMAT - Taux AT Animateur' is highlighted (3). A right-click icon (4) is shown with the label 'clic droit'. A 'Saisir les valeurs' button (4) is also visible. A 'Données élémentaires' dialog box is open, showing a search field with 'at' and navigation buttons.

Faire le + situé en haut à droite de la grille d'affichage :



Constante

* Numéro : 360 * Abrégé : TXP_ATRG * Description : Taux A.T. GENE

* Référence : 580 ET_CODETA

Active

Date d'effet	ET_CODETA	Description	Valeur
01/01/2020	001	VILLE	1,740000
01/01/2020	002	CCAS	1,600000
01/01/2019	001	VILLE	1,120000
01/01/2019	002	CCAS	1,600000
01/01/2018	001	VILLE	1,180000
01/01/2018	002	CCAS	1,600000
01/01/2017	001	VILLE	1,220000
01/01/2017	002	CCAS	1,700000

Attention cette constante est définie par établissement. Vous devez créer 1 ligne par établissement, datée au 01/01/2023 puis ENREGISTRER.

2. Calculer et contrôler les bulletins de paie

Après avoir calculé et édité vos bulletins de paie de janvier 2023, vous vérifierez que la ligne de cotisation AT apparaît avec le nouveau taux en vigueur.